



Accusé de réception en préfecture
02B-24200354-20250303-BUR-AG-25-011-DE
Date de télétransmission : 06/03/2025
Date de réception préfecture : 06/03/2025

**CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA**

Bureau du 3 Mars 2025

DÉLIBÉRATION DU BUREAU

DE LA

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BASTIA

OBJET : Modification du plan de financement du projet de travaux de réhabilitation et modernisation du COSEC de A Rinella sur la commune de Bastia

L'an deux mille vingt-cinq, le 3 mars à 9h, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni dans les locaux de la Communauté d'Agglomération de Bastia sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGO.

PRÉSENTS : Louis POZZO DI BORGO, Pierre SAVELLI, Gérard ROMITI, Serge LINALE, Michel ROSSI, Jean-Louis MILANI, Jean-Charles LEONARDI, Marie-Hélène PADOVANI

ABSENTS : Michel SIMONPIETRI, Gilles SIMEONI, Jean-Jacques PADOVANI, Leslie PELLEGGRI, Emmanuelle de GENTILI

Nombre de membres composant le Bureau : 13

Nombre de membres en exercice : 13

Quorum : 8

Votants : 8

Pour : 8

Contre : -

Abstention : -

Monsieur Louis POZZO DI BORGO ouvre la séance.

OBJET : Modification du plan de financement du projet de travaux de réhabilitation et modernisation du COSEC de A Rinella sur la commune de Bastia

Le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2021-09-28-00002 du 28 septembre 2021 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 24 juillet 2020 qui délègue compétence au Bureau pour l'approbation des demandes de financements ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date 25 avril 2022 concernant le projet de travaux de réhabilitation et modernisation du COSEC de A Rinella ;

Considérant que la Communauté d'Agglomération de Bastia est compétente en matière de construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire ;

Considérant le projet de travaux de réhabilitation et modernisation du COSEC de A Rinella implanté sur la commune de Bastia ;

Considérant que le projet de travaux de réhabilitation et modernisation du COSEC de A Rinella, est inscrit dans la déclaration d'intention partagée entre l'Etat, la commune de Bastia et la Communauté d'Agglomération de Bastia (CAB) pour la déclinaison territoriale du Plan de Transformation et d'Investissement pour la Corse (PTIC) signée le 26 avril 2021 ;

Considérant que le projet de travaux de réhabilitation et modernisation du COSEC de A Rinella à un coût total évalué à 4 123 000 €HT, décomposé en une première phase « réhabilitation » évaluée à 2 200 000 € HT et une seconde phase « Modernisation » évaluée à 1 923 000 €HT ;

Considérant la participation de l'État au titre du PTIC à hauteur de 50% soit une aide de 2 061 500 € ;

Considérant que des cofinancements complémentaires au PTIC seront sollicités pour la réalisation du projet ;

Considérant le courrier du préfet de la Haute-Corse en date du 22 mars 2021 relatif à la Dotation Politique de la Ville pour 2022 et son annexe, la note d'information du 20 janvier 2022 du ministère de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales ;

Considérant que le projet de travaux de réhabilitation et modernisation du COSEC de l'Arinella est éligible à une aide au titre de la Dotation Politique de la Ville ;

OBJET : Modification du plan de financement du projet de travaux de réhabilitation et modernisation du COSEC de A Rinella sur la commune de Bastia

Considérant qu'une aide au titre de la Dotation Politique de la Ville 2022 a été attribué pour la phase 1 réhabilitation du projet à hauteur d'une intervention de 10,41% du montant global de l'opération soit une aide de 429 428 € ;

Considérant qu'une aide au titre des fonds européens ITI FEDER sera sollicité pour la phase 2 « Modernisation » du projet à hauteur d'une intervention de 14% du montant global de l'opération soit une aide de 576 900 € ;

Vu le rapport présenté ce jour au Bureau ;

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

APPROUVE (À l'unanimité)

La modification du plan de financement du projet de travaux de réhabilitation et modernisation du COSEC de A Rinella, comme suit :

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL GLOBAL DU PROJET :

DEPENSES € HT	4 123 000 €		
RECETTES			
	ETAT - PTIC	50%	2 061 500 €
	ETAT - DPV	10,41%	429 428 €
	ITI - FEDER	14%	576 900 €
	Autofinancement CAB	25,59%	1 055 172 €

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL DECOMPOSE PAR PHASES :

PHASE 1- REHABILITATION			
DEPENSES € HT	2 200 000 €		
RECETTES			
	ETAT - PTIC	50%	1 100 000 €
	ETAT - DPV 2022	19,52%	429 428 €
	Autofinancement CAB	30,48%	670 572 €

PHASE 2 - MODERNISATION			
DEPENSES € HT	1 923 000 €		
RECETTES			
	ETAT - PTIC	50%	961 500 €
	ITI - FEDER	30%	576 900 €
	Autofinancement CAB	20%	384 600 €

OBJET : Modification du plan de financement du projet de travaux de réhabilitation et modernisation du COSEC de A Rinella sur la commune de Bastia

AUTORISE

Le Président à accomplir toutes formalités et à signer tous documents se rapportant à ces demandes de financement ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



LE PRESIDENT


Louis POZZO DI BORGO